

ARRETE n° 2019-36 RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**FACULTE DE SANTE****Collège P**
Lundi 13 mai 2019

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté de Santé approuvés par le Conseil d'Administration le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-31 du 4 avril 2019 relatif à l'élection des représentants du collège P au Conseil de la Faculté de Santé.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :**

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du lundi 13 mai 2019 relatif aux élections au **Conseil de la Faculté de Santé** pour le collège P des personnels concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycles des études médicales se compose comme il suit :

- Bureau de vote de la faculté de santé – Département de médecine - Salle F103, bâtiment F - 28 rue Roger Amsler – ANGERS (ouvert le lundi 13 mai 2019 de 9h à 17h)

Présidente : Fabienne HUBERT

Assesseures : Sophie GREFFIER – Patricia LECOQ

Fait à Angers, le 06 mai 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

signé